

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 23 DECEMBRE 2021

Conseil + 18 bourgeois-e-s

Le Président a le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoisiale du budget 2022 en souhaitant une cordiale bienvenue aux bourgeois-e-s et en les remerciant d'être venus ce soir.

Cette assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public et par l'envoi à tous les ménages d'un fascicule du budget contenant l'ordre du jour de la présente assemblée ainsi qu'un message explicatif.

Il excuse MM. Nicolas Aymon & Jean-Charles Coupy.

Il propose de nommer deux scrutateurs, à savoir MM. Claude Carroz & Pascal Joye. Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée. Elle est ainsi valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2021
2. Budget 2022 – Présentation
3. Budget 2022 – Approbation – Crédit d'engagement y-compris les financements y afférents
4. Présentation du plan financier quadriennal
5. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

En préambule le Président tient à préciser que les bourgeois-e-s non domiciliés ont le droit, s'ils en font la demande auprès du Président, de participer aux assemblées et de voter, ils n'ont toutefois pas le droit d'élire.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2021

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2021 a été porté à la connaissance de toutes et tous et ne sera pas lu afin d'écourter les assemblées si toutefois les personnes présentes n'en demandent pas sa lecture.

La majorité des personnes présentes ne souhaitant pas la lecture du p.-v., il demande donc aux bourgeois-e-s qui sont d'accord avec le procès-verbal tel que rédigé de l'accepter par mains levées. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Il remercie le secrétaire pour la bonne tenue du p.-v. et passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. Budget 2022 – Présentation

Chaque ménage a reçu un fascicule du budget, ce qui a permis à chacun d'en prendre connaissance. Par conséquent, le Président ne va pas faire la lecture complète du message introductif, mais seulement faire part de quelques considérations générales.

Le budget 2022 se conforme au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2). Le modèle comptable harmonisé (MCH1) a été profondément remanié ce qui a généré un travail additionnel pour permettre les comparaisons avec les comptes et budgets précédents. Toutefois certains regroupements n'éviteront pas certaines différences.

Pour les bourgeoisies, seules existent les fonctions 0 Administration générale, 8 Economie publique et 9 finances et impôts.

Comme seuls les bâtiments font partie du patrimoine administratif, il n'est pas prévu d'investissement en 2022. Des investissements à hauteur de Fr. 400'000.- pour la réfection des conduites d'eau potable entre Creffan et Taillaz sont prévus pour le patrimoine financier et transiteront directement par le bilan.

Le caissier présente ensuite le budget 2022 de fonctionnement et d'investissement. La marge d'autofinancement de Fr. 179'000.- permet de couvrir les amortissements de Fr. 21'800.- et de dégager un excédent de revenus de Fr. 157'200.-.

La marge d'autofinancement ne permet pas de couvrir les investissements du patrimoine financier. L'excédent de dépenses effectif s'élève à Fr. 70'900.-. Le patrimoine par bourgeois devrait encore augmenter durant l'exercice 2022.

Le Président informe encore que le contrat de vente d'eau avec la commune de Grimisuat a été dénoncé et donne la parole à l'assemblée.

L'assemblée n'ayant pas de question il passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. Budget 2022 – Approbation – Crédit d'engagement y compris les financements y afférents

Le Président indique qu'il n'y a pas d'investissements prévus pour le patrimoine administratif, toutefois la marge d'autofinancement ne couvre pas les dépenses nettes d'investissements du patrimoine financier et par conséquent un emprunt de l'ordre de cette différence risque d'être nécessaire.

L'assemblée n'ayant pas de question, le Président demande aux bourgeois d'accord d'accepter le budget tel que présenté, le crédit d'engagement y-compris les financements y afférents, de se prononcer par mains levées.

A l'unanimité, l'assemblée accepte le budget 2022, le crédit d'engagement y-compris les financements y afférents.

Le Président remercie les bourgeois-e-s pour la confiance témoignée.

4. Présentation du plan financier quadriennal 2021 - 2024

Le plan financier quadriennal a été établi sur la base des investissements prévus et doit être présenté à l'assemblée bourgeoise avant d'être transmis au canton.

Pour 2022, le budget a été présenté.

Le Président rappelle que la pertinence de ces différents investissements doit être répercutée dans le prix de vente de l'eau. Aussi le patrimoine financier ne tient pas compte des éventuelles mutations et/ou valorisations des biens de la bourgeoisie pour lesquelles la commission sera chargée de faire des propositions. La future structure de la bourgeoisie permettra de déterminer si elle vouée à disparaître ou non.

Le plan quadriennal 2022-2024 est essentiellement basé sur des investissements du patrimoine financier, variant de Fr. 430'000.- à Fr. 450'000.-, nécessaires à l'amélioration de la station d'ultrafiltration, des sources et du réseau de transport d'eau potable entre Procatrué et Pragy.

C'est toujours grâce aux recettes de vente des volumes d'eau et d'énergies que la dette sera contenue dans un volume acceptable et permettra de faire de nouveaux investissements pour l'entretien de notre patrimoine.

La marge d'autofinancement devrait demeurer stable pour les prochaines années.

En conséquence, la situation est tout à fait conforme aux exigences cantonales.

Après tous ces chiffres, Il demande à l'assemblée si elle a des questions sur le plan quadriennal qui n'est pas soumis au vote.

L'assemblée n'ayant pas de question, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. Divers

Avant de passer la parole à l'assemblée, le Président tient à remercier ses collègues du Conseil, le secrétaire et les membres de la commission.

Il informe et remercie Marielle & Henri Hess et leurs enfants Valentin et Manon, nouveaux bourgeois, qui offriront la raclette après l'assemblée, ceci dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

A la demande d'une citoyenne qui souhaite savoir si la dénonciation du contrat de vente d'eau avec la commune de Grimisuat ne permettrait pas d'envisager un partenariat avec la commune d'Arbaz, le président explique que non et que c'est la bourgeoisie qui doit conserver la gestion de l'eau.

Il explique encore que l'eau potable vendue à la commune de Grimisuat génère une perte d'argent étant donné que cette eau ne peut pas être turbinée à la centrale de la Sionne. Il sera tenu compte dans les nouvelles négociations du montant des investissements à réaliser.

Enfin à la demande d'un citoyen il présente les membres de la commission, à savoir :

- Aymon Nicolas
- Bonvin Guy
- Bonvin Hugo
- Bonvin Léonard
- Constantin Stéphanie
- Coupy Pierre-André

- Torrent John
et lui-même qui préside cette commission.

Comme la parole n'est plus demandée, il souhaite de belles fêtes de fin d'année, clôt cette assemblée à 19h26 en remerciant les personnes présentes pour leur participation et leurs interventions auxquelles il espère avoir pu répondre à satisfaction. Il demeure avec ses collègues à disposition pour tout renseignement et/ou question complémentaire.

Il invite ensuite les bourgeois-e-s à partager un apéro et la raclette servie par la famille Hess.

Le Président

Le Secrétaire